République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil Municipal

Commune de Neufchâtel-en-Bray

****

Séance du 03 février 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	20	22

Numéro de délibération : 2025 /04

Date de convocation 23/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi trois février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :
M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, Mme Catherine THILLARD, M. Philippe TRELAT, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Laurent MEURET, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Isabelle LAMOUREUX, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, M. François LUYAT, Mme Laura DESPRES

Pouvoirs :
Mme Sandrine PRUVOST, pouvoir à Mme Nathalie DUVIVIER, Mme Danielle VARLET pouvoir à M. Xavier LEFRANÇOIS

Absents excusés :
M. Patrice CAUCHETIEZ, Mme Alexandra DUNET, Mme Sandra BEREZAY, M. David DUPARC, M. David GOOSSENS

Mme Nathalie DODARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET :</u> SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – ECLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT MISE EN CONFORMITE DE 8 ARMOIRES EXISTANTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2024-0-76462-M6558 et désigné « remplacement mise en conformité de 8 armoires existantes » dont le montant prévisionnel s'élève à 23 880.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 960.00 € TTC.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix "Pour", 0 voix "Contre » et 1 "Abstention" (Mme Simone KIEKEN)

A la majorité,

DÉCIDE

<u>Article 1er :</u>

D'adopter le projet ci-dessus,

<u>Article 2</u> :

D'inscrire la dépense d'investissement au budget 2025 pour un montant de 7 960.00 € TTC,

<u>Article 3</u> :

De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,

<u>Article 4</u> :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

<u>Article 5</u> :

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Xavier LEFRANÇOIS